

est vrai, mais en définitive tout aussi respectable, de Maria Monk et de ses révérends. Du reste, on sait ici que la plupart des œuvres du professeur panthéiste du collège de France ont reçu, à Rome, l'apostille significative de l'index. On sait encore qu'à l'instar des consuls de l'ancienne maîtresse du monde, M. Michelet, et son collègue M. Quinet, n'ont pas hésité, dans le péril éminent qui menaçait la république des lettres, à prendre le commandement des légions universitaires dans la guerre contre les Sarmates, c'est-à-dire contre les Jésuites.

Canadien.

Suite et fin du prochain numéro.

CORRESPONDANCES.

M. L'ÉDITEUR.

Si, comme le prétendent quelques personnes, le clergé et les seigneurs, ceux-ci au moins quant à leurs moulins, sont exempts des cotisations imposées par les municipalités, je voudrais savoir si les Collèges et les couvents de Religieuses en seraient aussi exempts. Je connais une paroisse où de pauvres Religieuses se sacrifient pour faire l'école *gratuit* à plus de cent cinquante petites filles. Eh bien ! on leur a fait payer la cotisation, ou la taxe des écoles, comme aux autres.... C'est bien cruel ! et absurde en même temps.

Voici ce que nous avons à répondre à notre correspondant : après avoir pris avis d'hommes de lois très-expérimentés, il nous a été répondu, que le bill tel qu'il est conçu n'exemptait pas les communautés religieuses, en campagne, d'être taxées : mais qu'il aurait dû être prévu à cette inconvénience, et qu'on tâcherait de l'en occuper dans le parlement prochain.

Note du Rédacteur.

Pour les Mélanges Religieux.

Messieurs les ecclésiastiques du canton de St. Hyacinthe et quelques Ecclésiastiques des cantons voisins, se sont réunis, le 21 du courant, au presbytère de St. Hyacinthe, sur l'invitation de Messire Ed. Crevier, archiprêtre, pour émettre leur opinion sur l'apropos et les moyens de maintenir la publication des *Mélanges Religieux*. Après s'être formés en assemblée régulière, sous la présidence de Messire Ed. Crevier, et avoir lu les résolutions adoptées le 23 décembre, par Messieurs les Curés des cantons de Chambly et de St. Jean Dorchester, ils déclarèrent unanimement :

1°. Qu'il concouraient de tout cœur aux résolutions de l'assemblée de Ste. Marie de Monnoir, relativement à la nécessité qu'il y a d'avoir un journal religieux en ce pays, et au regret que devrait causer la suspension de celui qui se publie actuellement à Montréal.

2°. Qu'une souscription était le moyen présent de maintenir ce journal ; en conséquence, ils en établirent immédiatement une entre eux, à l'instar de celle formée par les membres de l'assemblée de Ste. Marie.

St. Hyacinthe, 21 janvier 1846.

Jos. LA ROCQUE, Proc. Secrét.

BULLETIN.

Situation de l'Angleterre.—Etats de la religion dans la République Dominicaine.—Nouvelles d'Algérie.—Nominations d'un Gouverneur en chef.

—Si la moitié de ce qui est annoncé dans les journaux publics est véritable, l'état présent politique et religieux de l'Angleterre doit être du plus grand intérêt et donner de l'inquiétude au monde civilisé. Le cours profond et violent des sentiments qui se sont élevés, et qui se propagent parmi l'esprit public, touchant les questions du grand intérêt national tels que les lois du *Corne-law*, la question du collège de Maynooth, les progrès des Tractariens, les empiétements du papisme, tout cet ensemble forme la plus importante époque de l'histoire de cette contrée du monde. Afin de conduire et de maîtriser le cours de l'influence morale, de mettre en harmonie et de satisfaire tant d'intérêts différents, d'après l'effervescence des passions mauvaises et intéressées, il faudrait une sagesse, une fermeté et une habileté consommées, pour le gouvernement des affaires publiques de ce royaume. L'Angleterre avec toute l'excellence morale que l'on peut trouver chez elle, a encore besoin d'une plus forte dose de véritable religion que celle qu'elle possède actuellement pour la sauver de son dernier désastre et de sa ruine. Mais, ce n'est pas de l'état politique de ce pays dont nous voulons parler surtout. L'état religieux de l'Angleterre, dit un ecclésiastique de Londres (Révd. A. Reed) qui écrivait, il y a quelques mois, est des plus époquants. Cette contrée contient à peu près vingt-cinq millions d'hommes. Environ huit millions fréquentent le culte public : sur ce nombre, on peut compter quatre millions qui sont assez fidèles à pratiquer leur religion. Qu'avons-nous alors ! continue le même auteur. Nous avons dix-sept millions de notre peuple qui ne connaissent pas le dimanche, qui n'adorent pas Dieu, qui sont athés dans la pratique. Concevez, si vous pouvez, l'ignorance, l'orgueil, les inimitiés,

les débauches, le libertinage et les crimes de toute espèce, dans une multitude d'hommes sans religion, et telle est l'Angleterre.

A part de ce que je viens de dire, notre situation est regardée comme extrêmement critique. Nous sommes forts, cependant nous sommes faibles ; élevés, mais chancelants dans la crainte de tomber ; nous avons un fardeau à supporter qui paraît insupportable à tout le monde ; et cependant nous avons encore le temps et le courage de nous déchirer les uns et les autres. Un parti se dit patriote, et chacun à son tour travaille à rendre les autres méprisables aux yeux du peuple. L'amour du bien public est absorbé par un brûlant amour de ses intérêts personnels. Les dignités qui demandent la confiance la plus élevée et la plus sacrée, tant dans le sénat, que dans l'église sont achetées et vendues, en plein marché, au scandale de tout le monde. Les distinctions féodales en deux classes, semblent revivre sur cette terre. Les pauvres sont irrités contre les riches, et les riches accablent les pauvres, et un conflit dangereux s'est élevé, dans lequel les classes moyennes peuvent intervenir avec assurance en qualité de médiateurs. On peut encore oublier les torts, si l'on reconnaît les droits de chacun avec sincérité, mais il y a peu d'espérance. Les gouvernants et les gouvernés ont des intérêts différents, et ceux qui gouvernent en ont de très-forts : cependant les pauvres augmentent en nombre, et en force, ce qui les rend redoutables, et la détresse affreuse où ils sont donne de la force à la justice de leur cause. Des millions de personnes ont fait parvenir dans un esprit de paix, leurs suppliques au parlement, et au trône : si elles sont refusées, et si le cri de tant de miriades d'hommes affamés, monte jusqu'au ciel, car la justice ne leur a pas été rendue sur la terre, alors la destinée de l'Angleterre est fixée ! Il faut donc qu'elle périsse ! Une seule chose peut la sauver. Son remède, c'est la religion !

—Voici quelle est l'état de la religion dans la République Dominicaine d'après une lettre écrite à un correspondant de New-York, par Dom Thomas de Portus, chargé lui-même de l'administration religieuse.

Le gouvernement du diocèse repose entièrement sur un curé général revêtu des pouvoirs nécessaires pour l'administration religieuse. En l'absence de l'archevêque il peut donner le sacrement de confirmation. D'après la constitution, le Président, avec le désir du diocèse, peut demander au Saint-Siège la faveur de représentation pour toutes les prébendes qui se trouvent dans le territoire de la république de négocier et d'établir un concordat, laissant dans l'interim, aux chanoines de décider les questions ecclésiastiques et de recevoir la décision finale des questions du St. Siège sous les ordres duquel ils agissent.

Quoique cette partie de l'île qui forme maintenant une république, ait été jusqu'à présent sous la juridiction d'un seul archevêque, cependant la nouvelle constitution, donne pouvoir de demander l'érection d'un autre archevêché pour les besoins spirituels du peuple. Eu égard aux troubles précédents quelques curés avaient laissé leurs paroisses ; malgré cela, le service divin a continué, autant que les circonstances ont pu le permettre ; maintenant que l'ordre est rétabli, tous jouiront avec facilité du bienfait de la religion.

Le peuple de cette île est vraiment porté pour sa religion, et je suis convaincu que pour l'amour d'elle, il serait prêt à verser son sang. On a satisfait aux besoins des églises, sans se laisser taxer. D'après une loi passée en mai dernier, il y aura dans chaque province deux écoles primaires, et une dans chaque district : le gouvernement s'engage à payer les maîtres, à fournir tout ce qui est nécessaire aux enfants qui les fréquenteront. Ces écoles doivent être sous l'inspection de gens de confiance qui ne doivent rien négliger pour l'éducation religieuse de la jeunesse.

Sous le gouvernement Haïtien, il n'en est pas ainsi : la religion cependant n'a pu être renversée, malgré le système d'indifférence et d'opposition de la part du gouvernement qui a prévalu au loin, faisant servir la religion à ses desseins. Les églises qui auraient pu être réparées, furent pendant la révolution, entièrement détruites, et le gouvernement fit servir le reste à son usage : rien n'a pu arrêter cet outrage fait à la religion, ni avancer le rétablissement du culte. Mais au contraire, on jette du doute sur nos ordres émanés du Saint-Siège à cet égard. Il paraît que l'intention du gouvernement était de laisser tomber la religion, et que la partie espagnole de cette île se serait vue elle-même dans le même embarras que la partie haïtienne, d'avoir des mis-